



F. REIDE - 10, rue de Solférino
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

A AFFICHER - A DISTRIBUER

Le mouvement syndical et la consultation électorale de mars 1967

Le mouvement syndical n'est pas une organisation politique : il groupe des travailleurs de toutes opinions et de toutes croyances. Il s'administre dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques.

Si le mouvement syndical est indépendant des partis politiques, cela ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des grandes réformes nécessaires à la satisfaction des revendications des travailleurs.

Il est des moments où ces réformes exigent une modification de l'orientation de l'Etat.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, les organisations syndicales C.G.T. et C.G.T.U. ont soutenu et facilité l'union des forces de gauche, en 1934 et 1935, avant que ne se réalise l'unité syndicale. En contribuant au succès du Front populaire en 1936, les organisations syndicales ont permis les remarquables conquêtes sociales de cette époque, comme : les congés payés et les conventions collectives.

Les statuts confédéraux prévoient que le mouvement syndical « se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées ».

Conformément à ses statuts, la C.G.T. est toujours prête à participer, au besoin à aider à la réalisation de l'entente des forces politiques de gauche, sur un programme qui comprendrait les revendications principales des syndicats.

Les accords réalisés par les partis de gauche en vue des élections législatives de mars contiennent un engagement à faire droit à des revendications économiques et sociales importantes des syndicats, notamment :

- La nationalisation des industries d'armement et des banques d'affaires, et la gestion démocratique des entreprises nationales ;
- La revalorisation des salaires, traitements, pensions et retraites, conforme à l'augmentation de la productivité ;

- La défense des lois assurant la protection sociale ;
- Le plein emploi ;
- Le droit à la vieillesse heureuse et l'abaissement progressif de l'âge de la retraite ;
- Une réforme de la fiscalité prévoyant la taxation des gros revenus et un allègement des impôts qui frappent les salariés et les catégories les moins favorisées ;
- La suppression des limitations au droit de grève ;
- La priorité accordée à l'Education Nationale ;
- La promotion matérielle et morale de la femme.

Les travailleurs du C.N.R.S., comme tous les autres travailleurs, attachent une grande importance à ces revendications. De plus, pour eux comme pour tous les autres travailleurs rémunérés par l'Etat, leur « patron », le gouvernement sera issu de la consultation de mars 1967. C'est directement de ce gouvernement que dépendra la satisfaction des revendications essentielles des salariés de l'Etat ; que dépendra soit la modification, soit la continuation de la politique scientifique poursuivie jusqu'à présent qui ne correspond pas aux intérêts profonds de la Nation et s'est traduite, entre autres au C.N.R.S., par :

- Le non respect pour les années 1965

et 1966 du « minimum minimorum » prévu dans le 5^e Plan aussi bien pour les crédits que pour la création des postes ;

- L'implantation, parallèlement à cette récession des crédits traditionnels, de la politique des contrats orientant la Recherche mais n'apportant pas la sécurité nécessaire, ni pour le fonctionnement des laboratoires, ni pour le personnel rémunéré sur ces contrats et éventuellement sujet de ce fait à l'arbitraire ;

- Que l'ensemble de ces mesures est en fin de compte une remise en cause du rôle du C.N.R.S. dans la conjoncture scientifique.

L'importance du choix à faire en mars n'échappe pas aux travailleurs, l'option politique à prendre déterminant l'évolution économique et sociale et par conséquent le sort des revendications de l'ensemble des travailleurs.

C'est pourquoi nous appelons à faire en sorte que ne soit pas reconduite au Parlement une majorité identique à celle qui a systématiquement soutenu et approuvé le pouvoir, et à favoriser les candidats des formations démocratiques qui, dans leurs accords, se sont engagées vis-à-vis des revendications essentielles des travailleurs.

A. CHANCONIE.

REVENDICATIONS

Le 21 février, les contractuels et ouvriers d'Etat du C.N.R.S., réunis en assemblée générale, estimaient urgent d'agir pour faire sortir les textes les intéressant en attente depuis un mois et demi au Ministère des Finances. Après avoir décidé l'organisation de mouvements tournants par laboratoire pour la région parisienne, les personnels accompagnaient par une délégation massive, au C.N.R.S., les représentants de l'Intersyndicale. Ils apprenaient alors que le Ministre des Finances avait — enfin! — signé les textes. Comme il restait à obtenir, pour la sortie à l'Officiel, quatre signatures... et étant donné les lenteurs enregistrées, l'Intersyndicale estimait nécessaire de contacter l'Education Natio-

nale, afin d'examiner les mesures propres à obtenir la sortie rapide des textes.

De M. Blanchard à M. Benoist, personne ne reçut l'Intersyndicale (malgré une demande d'entrevue non honorée depuis la fin décembre 1966) qui fut refoulée grossièrement, avec relevé d'identité.

Représentants de l'Intersyndicale et personnels furent ensuite « sortis » par la police de l'enceinte du Ministère et accompagnés jusqu'au boulevard Saint-Germain. Naturellement, les protestations affluèrent et nous affirmons qu'il est bon qu'il en soit ainsi afin qu'il soit bien entendu que l'on ne peut échapper par des manières peu élégantes à ses responsabilités.

IL N'Y A PAS DE "BONNE" POLITIQUE DES CONTRATS !

L'action résolue menée par de nombreuses Sections de notre Syndicat pour la défense des personnels sous contrat a permis d'obtenir, dans tel laboratoire ou faculté, des avantages non négligeables pour ces travailleurs si facilement soumis à l'arbitraire.

Ces « aménagements locaux » ne modifient cependant pas l'appréciation que nous avons portée sur la politique des contrats : « Néfaste et contraire aux véritables intérêts de la Recherche Scientifique nationale. »

Notre X^e Congrès, dans une analyse de la politique gouvernementale en matière de Recherche Scientifique, a démontré qu'elle était essentiellement orientée vers la réalisation de profits accrus au bénéfice des groupes financiers et industriels. L'étude du processus de mainmise sur la Recherche a prouvé que « les contrats » en sont un des éléments essentiels, qui, par un engrenage irréversible, aliène l'indépendance des laboratoires.

Les faits nous donnent raison !

Malgré nos avertissements et nos tentatives pour entraîner l'ensemble des organisations syndicales à s'opposer à la politique des contrats avec fermeté et à en dénoncer clairement les conséquences à l'opinion publique, les travailleurs scientifiques ont insuffisamment réagi pour freiner la prolifération des contrats.

Cette position claire a d'autant plus manqué que certains scientifiques, partisans des thèses gouvernementales et d'autres, devant les difficultés, se définissant en fonction des possibilités de crédits!... ont estimé que des contrats avaient permis de faire avancer la science dans plusieurs domaines... Naturellement, le nier serait ridicule!... Il serait même impensable que les crédits dispensés l'eussent été en vain!... Mais nous rétorquons que le Comité National de la Recherche Scientifique aurait pu, avec les pouvoirs et les moyens, réaliser des actions concertées selon les besoins et possibilités d'un développement harmonieux de la Recherche lié aux nécessités économiques du pays.

Autre critère qui nous confirme dans notre analyse : les contrats n'existent que dans les disciplines qui intéressent l'industrie et sont loin d'être distribués à l'ensemble des laboratoires qui travaillent à augmenter la connaissance dans toutes les disciplines scientifiques.

L'exemple du Centre National d'Etudes Spatiales est très caractéristique. L'incohérence de la politique gouvernementale liée à des choix politiques mis en évidence : tandis que l'on assiste à un développement intensif des « contrats C.N.E.S. ». Ces dernières années, les crédits budgétaires traditionnels sont en diminution pour 1966!... Bien sûr, cette diminution s'est traduite d'une façon inégale sur les laboratoires selon qu'il s'agissait des moyens au sol ou des engins, la priorité absolue étant donnée naturellement!... aux recherches ayant un intérêt militaire.

Quelles sont les conséquences ?

Des recherches vont être interrompues brusquement faute de crédits, des personnels licenciés à l'expiration des contrats (certains apprendront même qu'ils étaient « en fait » licenciés depuis janvier dernier et maintenus par des artifices)... Quel gaspillage pour la Recherche! que de crédits engloutis pour rien!...

Mais ce n'est pas tout : pour ceux qui restent et savent que chaque année il faudra « choisir » de nouvelles victimes parmi les contrats renouvelés, le travail se déroulera dans des conditions morales

déplorables... d'autant plus qu'il est maintenant connu que les options du Plan ont prévu la cessation de certaines recherches...

Des recherches abandonnées, des agents licenciés, d'autres en sursis, du travail non mené à terme : ne s'agit-il pas là d'une scandaleuse dégradation de la Recherche?

Les exemples de l'étendue du scandale ne manquent pas au fort de Verrières, à l'Institut d'astraphysique, à l'Observatoire de Meudon, à Besançon, etc... et s'étendent à d'autres domaines : D.R.M.E., industrie privée par exemple, comme à Orsay, Grenoble, Lyon ou aux contrats D.G.R.S.T., un peu partout... à Bellevue par exemple.

Comment s'opposer à cette politique ?

Il est tout d'abord nécessaire d'expliquer clairement la nature, le but, le rôle et les conséquences de ces contrats à tous les personnels, ensuite il faut agir parallèlement dans deux directions :

1° Renforcer notre action de défense des personnels sous contrats en obtenant

des modifications donnant à ces personnels le maximum de garanties et d'avantages sociaux; en s'opposant aux licenciements et en exigeant pour eux une priorité d'intégration sur les postes créés au C.N.R.S.

2° Un contrat, même « acceptable », reste un contrat, pouvant être remis en question, la sécurité d'emploi illusoire, les conditions de travail discutables, l'intérêt de la Recherche souvent limité. Il faut donc agir pour exiger des crédits et des postes au C.N.R.S. en nombre suffisant et lutter pour une autre orientation de la Recherche Scientifique.

A la politique « des contrats », nous opposons une autre politique de la Recherche : une politique conforme à l'intérêt national qui contribuerait au rayonnement de la France, qui développerait son économie dans un climat d'essor culturel, qui conduirait ainsi au « progrès social », mais cette politique suppose un choix : le rétablissement d'un pouvoir démocratique dans notre pays donnant aux scientifiques, et non à quelques technocrates, les moyens d'orienter la Recherche.

PROMOTIONS 1967

ÉCHELONS - CATÉGORIES

Les commissions paritaires sont terminées. Pendant dix jours, les représentants des directeurs scientifiques, de l'Administration et du personnel ont examiné plusieurs centaines de rapports, des milliers de notes pour prononcer les avancements 1967.

L'amélioration du fonctionnement des commissions s'est poursuivie par la mise en application des textes permettant, pour l'examen des changements de catégories, de faire siéger six représentants du personnel au lieu de trois (six représentants de l'Administration et directeurs).

Notre Syndicat a fait siéger à tour de rôle ses huit titulaires et huit suppléants. Ces militants, choisis par notre X^e Congrès national, avaient participé à une matinée d'étude sur les questions

statutaires et de droit syndical et à une après-midi d'étude et de discussion sur les questions techniques concernant les commissions paritaires.

Bien préparés, conseillés dans la plupart des commissions par un camarade plus ancien, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus, de la compétence qu'ils ont montrée et de l'autorité ainsi conférée à notre organisation auprès de l'Administration et des personnalités scientifiques présentes.

Tous les collègues nous ayant confié un dossier ont reçu directement un avis le soir même de la réunion de la commission les concernant, et nous restons à leur disposition pour tous renseignements complémentaires (écrivez 10, rue Solférino, Paris-7^e).

Examinons maintenant les principaux résultats :

ÉCHELONS ACCELERES A 18 MOIS

Catégorie	Nombre d'agents dans cat.	Agents labos C.N.R.S.	Collab. techniq. groupés	Collab. techniq. isolés	Total accélérations	Catégorie	Nombre d'agents dans cat.	Agents labos C.N.R.S.	Collab. techniq. groupés	Collab. techniq. isolés	Total accélérations
1 A	129	—	—	—	—	9 B	54	7	—	—	7
2 A	460	26	14	3	43	1 D	6	1	—	—	1
3 A	352	19	13	4	36	2 D	48	6	1	—	7
1 B	1.115	41	34	14	89	3 D	192	21	8	1	30
2 B	834	40	30	10	80	4 D	219	27	6	2	35
3 B	1.422	67	56	20	143	5 D	45	5	1	0	6
4 B	148	14	5	1	20	6 D	153	20	2	1	23
5 B	867	54	19	9	82	1 C	42	3	4	0	49
6 B	349	11	8	5	24	2 C	75	4	6	2	12
7 B	108	13	1	1	15	3 C	44	4	2	1	7
8 B	46	6	—	—	6	4 C	14	1	1	1	3

Remarques : Sur un effectif de 6.725 agents, dont une partie seulement était promouvable au choix (minimum à deux ans), 718 ont bénéficié d'un échelon accéléré à 18 mois.

La répartition de ces échelons accélérés s'est effectuée, comme l'année précédente, proportionnellement à l'effectif du personnel réparti dans les trois catégories suivant : Agents des laboratoires C.N.R.S. - Collaborateurs techniques groupés (plusieurs agents C.N.R.S. affectés à un scien-

tifique chercheur, professeur, etc...) - Collaborateur technique isolé (agent affecté à un scientifique).

Une modification importante est néanmoins intervenue cette année : la prise en considération, outre la note maximum du laboratoire, de la demande écrite d'un directeur pour l'attribution des échelons accélérés. Cette nouveauté figurait pour la première fois dans les directives du C.N.R.S. aux directeurs de laboratoires en novembre dernier. Elle a pour consé-

quence de pouvoir attribuer des échelons accélérés aux agents très bien notés sans que leurs notes soient pour autant les maxima de leurs laboratoires.

Il s'agit donc d'une possibilité supplémentaire pour le personnel. Cette demande doit être faite à part de la feuille de note (pour les labos, simple liste par catégorie).

Il reste évident que cette demande du directeur peut ne pas être prise en considération par la commission, notamment si la note de l'agent se situe au-dessous de la moyenne du laboratoire.

Critère utilisé aux commissions 1967

pour répartir les accélérations : pour tous les agents demandés par le directeur :

— Pour les isolés : les 20, puis les 19,5, puis les 19 n'ayant jamais eu d'accélération.

— Pour les agents des laboratoires C.N.R.S. et collaborateurs groupés : les notes maxima des laboratoires n'ayant jamais eu d'accélération; puis ceux en ayant déjà eue, sauf en 1965; puis ceux en ayant déjà eue, sauf en 1966, etc.; puis les agents à un demi-point du maximum et n'ayant jamais eu d'accélération, etc...

ne pas avoir obtenu la promotion souhaitée. La principale cause réside dans l'insuffisance du nombre « des possibilités » en fonction du nombre de candidats.

La commission, de ce fait, devient de plus en plus exigeante pour départager les candidats et choisir les meilleurs.

Il nous apparaît cependant nécessaire de souligner que beaucoup de rapports sont très nettement insuffisants et ne font pas apparaître les qualités : initiative, responsabilités, qualification et réalisations du candidat. Trop de rapports racontent l'activité du laboratoire et ne démontrent pas, ou insuffisamment, la valeur et la part prise dans ces travaux par l'intéressé qui seules intéressent la commission.

Certains rapports sont d'une brièveté incroyable : deux phrases!... D'autres d'une longueur exagérée (plus d'un recto-verso), énumérant dans les moindres détails une « manipulation », en faisant apparaître également des travaux de faible technicité, détail qui provoque souvent l'échec.

Depuis longtemps, nous travaillons, par le biais de nos Sections syndicales, à parfaire « l'éducation de nos directeurs » dans ce domaine; mais n'oublions pas que le représentant en commission a besoin d'éléments supplémentaires pour argumenter.

Combien de nos camarades négligent de renvoyer leur dossier syndical!... ou ne font pas l'effort de le remplir convenablement et d'y joindre tous les éléments susceptibles d'être utilisés par leur défenseur.

Parmi les « élus » de cette année, bon nombre ont vu leur chance provisoire devenir définitive grâce à l'argumentation du représentant syndical s'appuyant sur un dossier bien préparé et apportant les précisions permettant de dégager les qualités réelles du candidat.

Le travail de nos représentants, aussi efficace qu'il soit dans la défense des intérêts de chaque agent, ne saurait remplacer l'action syndicale indispensable pour obtenir des postes et permettre ainsi plus de promotions; c'est le seul moyen pour assurer à chacun la carrière qu'il mérite.

G. DUPRE.

PROMOTION A UNE CATEGORIE SUPERIEURE

Catégories	Catégories de promotion	Nombre de possibilités	Nombre de candidats	Résultats inscrits s/ listes Apt	Catégories	Catégories de promotion	Nombre de possibilités	Nombre de candidats	Résultats inscrits s/ listes Apt
2 A	1 A	20	40	20 ¹	9 B	8 B	illimité	3	3
3 A	2 A	24	19	13	2 C	1 C	illimité	18	9
1 B	3 A	6	47	4 ²	3 C	2 C	illimité	14	9
1 C			9	2	4 C	3 C	illimité	4	4
2 B	1 B	59	46	32	2 D	1 D	0	—	—
3 B	2 B	19	154	19 ³	3 D	2 D	12	25	9
4 B	3 B	28	34	10	4 D	3 D	12	32	12 ⁵
5 B			87	18 ⁴	5 D	4 D	32	5	5
6 B	5 B	150	11	7	6 D	4 D	1	11	1
7 B	6 B	illimité	8	6	6 D	5 D	4	3	1
8 B	7 B	illimité	1	1					
							377	570	185

1. Dont 1 au 1^{er} septembre 1967 et au 1^{er} octobre 1967.

2. Plus deux 1 B nommés 3 A : ARS.

3. Plus 1 en dérogation spéciale programmeur 2 B.

4. Plus 11, 5 B en 4 B par décision du directeur général.

5. Dont 4 avec effet au 1^{er} janvier 1966.

Les résultats font apparaître 185 inscriptions sur la liste d'aptitude à une catégorie supérieure, auxquelles il faut ajouter 11 promotions de nomination en 4 B, 2 en 1 B par le directeur général du C.N.R.S., soit 198 agents qui bénéficient d'une promotion sur 570 candidats.

Ce rapport de : une inscription environ pour trois candidats reflète assez mal la réalité; la situation est en effet fort différente d'une catégorie à l'autre :

— Le passage de 3 en 2 B devient de plus en plus difficile. Le rapport était cette année de : 1 inscription pour 8 candidats.

— Le passage de 1 B - 1 C en 3 A était également très difficile : 1 inscription pour 9 candidats.

— 5 D en 4 D : 1 inscription pour 6 candidats.

— Par contre, cette année, le passage 4 et 5 B en 3 B a été plus facile que les années précédentes : 1 inscription pour 4 candidats. Il faut noter également le nombre important des candidats venant de la catégorie 4 B du fait, pour la prise en compte de l'ancienneté requise, du cumul de celle obtenue en 5 et 4 B.

Beaucoup de collègues seront déçus de

BILAN C. A. E. S.

Le 12 février 1967 est une date qui restera... En effet, par ce beau dimanche d'hiver, en présence de MM. Jacquinot, directeur général du C.N.R.S. (qui présidait la cérémonie), Michalowitch, président du C.A.E.S., des représentants syndicaux et des sections locales du C.A.E.S., fut inauguré le Centre « Paul Langevin » à Aussois, premier centre de vacances des personnels du C.N.R.S.

Nous avons recensé avec joie de nombreux militants de la C.G.T. parmi les délégués du C.A.E.S. qui ont assisté à l'assemblée générale et à la journée d'étude des sections locales.

Le temps splendide a permis aux délégués d'apprécier l'heureux choix pour l'implantation de ce premier centre et dans un climat de franche cordialité et de détente d'effectuer un bon travail d'étude sur les problèmes sociaux afin de doter les laboratoires de réalisations sociales au niveau des besoins.

Déjà l'on parle d'un futur centre en bord de mer, de l'implantation de maisons familiales, de terrains de camping, etc... Il est sûr qu'avec les projets de garderies, centres aérés,

cantines, le développement des activités culturelles et sportives, l'extension des clubs, que c'est un nombre respectable de millions qui s'avère nécessaire pour ces réalisations et qu'ils ne seront, comme d'habitude, octroyés que par l'action. C'était, entre autres, le sens de l'intervention de notre camarade Dupré, au nom du Syndicat, en vue d'une analyse préparant au projet de budget.

Dans cette grande maison agréable et déjà bien équipée, M. Jacquinot, dans son discours, a reconnu l'importance de la réalisation la persévérance de ses promoteurs. Il a aussi rappelé le rôle éminent de Paul Langevin comme « humaniste » et « savant », tandis que M. le Maire, dans une savoureuse intervention, rappelait ses démêlés avec les autorités pour défendre les intérêts de sa commune et a offert le « génépi » de l'amitié aux congressistes.

Notre camarade Fourdan, directeur du Centre et ancien technicien à Gif, nous disait combien sa venue avait été facilitée par son prédécesseur : notre ami Bernardin qui, connaissant le pays et les gens du coin, avait bien préparé le terrain.

Notre camarade et sa femme ont été, dans ce climat fort amical, des hôtes appréciés de tous et ils ont déjà contribué à donner « une âme » à ce centre.

Nul doute que tous les présents à l'inauguration seront les meilleurs propagandistes pour leur envoyer des « clients » et permettre ainsi, après les congés de Pâques, au Centre Paul Langevin d'accueillir un grand nombre de collègues (1). Pour nous, techniciens, se posera très vite le problème de l'étalement des vacances si nous voulons en profiter...

(1) Adresser les demandes au Directeur du Centre Paul Langevin, à Aussois - 73 - Modane.

Le siège du Syndicat, 10, rue Solférino, Paris-VII^e (SUF. 21-38), est ouvert tous les jours (sauf samedis et dimanches) de 14 h. 30 à 18 heures. Les agents du C.N.R.S. peuvent y téléphoner ou s'y rendre pour obtenir tous renseignements ou de la documentation.

Tableau des salaires au 1^{er} mars 1967

Édité par le Syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Dans ce tableau vous trouverez, pour toutes les catégories et tous les échelons de contrat, les salaires tels qu'ils seront à partir du 1^{er} mars 1967.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels (S. Br.) de la région parisienne : traitement principal (T. P.) sur la base annuelle de 4.743,00 F à l'indice 100, plus indemnité de résidence (I. R.) de Paris (20 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques dizaines d'anciens francs près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport 100 taux I.R. zone considérée

; ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :

100 taux I.R. région parisienne

Zone d'abattement de	2,22 %	3,11 ou 3,56 %	4 %	5 %	6 %
Coefficient à appliquer	0,983	0,97	0,96	0,95	0,939

(Pour le mode de calcul des traitements, voir la page de documentation n° 61 de janvier 1964.)

POUR AVOIR LES SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'I.P.A.C.T.E. et le capital-décès, l'I.G.R.A.N.T.E., la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement s'il y a lieu, ainsi que, pour la région parisienne, les 16 F d'indemnité de transport.

Les indices sont les « indices nouveaux » figurant sur les feuilles de paye.

Catégories	1 ^{er} échelon		2 ^e échelon		3 ^e échelon		4 ^e échelon		5 ^e échelon		6 ^e échelon		7 ^e échelon		8 ^e échelon		9 ^e échelon		10 ^e échelon		11 ^e échelon		12 ^e échelon							
	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires	Ind.	Salaires						
1 A	521-	2.471,10	597-	2.831,59	673-	3.192,00	722-	3.424,39	760-	3.604,69	483-	2.290,89	521-	2.471,10	558-	2.646,60	597-	2.831,59	460-	2.181,79	490-	2.324,10	513-	2.433,19	536-	2.542,20				
2 A	338-	1.603,09	365-	1.731,19	392-	1.859,29	418-	1.982,59	445-	2.110,59	297-	1.408,69	315-	1.494,00	331-	1.569,90	345-	1.636,29	369-	1.750,20	369-	1.750,20	392-	1.859,29	415-	1.968,30	415-	1.968,30		
3 A	308-	1.460,79	331-	1.569,90	354-	1.678,99	376-	1.783,39	395-	1.873,50	241-	1.143,09	254-	1.204,69	270-	1.280,59	289-	1.370,70	304-	1.441,89	319-	1.512,99	338-	1.603,09	345-	1.636,29	345-	1.636,29		
1 B	281-	1.332,79	304-	1.441,89	327-	1.551,00	345-	1.636,29	369-	1.750,20	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19	217-	1.029,19
2 B	217-	1.029,19	232-	1.100,40	251-	1.190,49	266-	1.261,59	281-	1.332,79	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19	182-	863,19
3 B	190-	901,20	199-	943,89	215-	1.019,70	225-	1.067,19	241-	1.143,09	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50	177-	820,50
4 B	179-	849,00	190-	901,20	196-	929,59	207-	981,79	217-	1.029,19	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09	171-	811,09
5 B	169-	801,60	179-	849,00	190-	901,20	196-	929,59	207-	981,79	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80	168-	796,80
6 B	151-	716,19	156-	739,89	168-	796,80	173-	820,50	177-	820,50	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89	163-	739,89
7 B	143-	678,19	146-	692,49	151-	716,19	156-	739,89	163-	739,89	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19	143-	678,19
8 B	131-	621,30	134-	635,59	138-	654,49	141-	668,79	143-	678,19	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00	136-	645,00
9 B	119-	564,39	127-	602,40	130-	616,59	133-	630,79	136-	645,00	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70	406-	1.925,70
1 C	319-	1.512,99	342-	1.622,10	365-	1.731,19	384-	1.821,30	406-	1.925,70	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50	247-	1.171,50
2 C	254-	1.204,69	269-	1.275,90	280-	1.327,99	294-	1.394,40	307-	1.456,09	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69	188-	891,69
3 C	179-	849,00	200-	948,60	211-	1.000,80	224-	1.062,39	236-	1.119,30	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99	323-	1.531,99
4 C	151-	716,19	157-	744,69	167-	792,09	173-	820,50	180-	853,69	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29	345-	1.636,29
1 D	254-	1.204,69	281-	1.332,79	304-	1.441,89	327-	1.551,00	345-	1.636,29	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20	369-	1.750,20
2 D	219-	1.014,99	232-	1.100,40	254-	1.204,69	277-	1.313,79	300-	1.422,90	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40	263-	1.247,40
3 D	190-	901,20	196-	929,59	207-	981,79	217-	1.029,19	228-	1.081,39	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10	194-	920,10
4 D	158-	749,40	164-	777,90	171-	811,09	175-	829,99	179-	849,00	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40	158-	749,40
5 D	151-	716,19	156-	739,89	163-	739,89	168-	796,80	172-	815,79	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49	181-	858,49
6 D	138-	654,49	143-	678,19	146-	692,49	149-	706,69	151-	716,19	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39	154-	730,39

Calcul des déductions pour cotisations diverses

- SECURITE SOCIALE : 6 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. + S.F.) avec plafond (A).
- I.P.A.C.T.E. : 1,85 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A), depuis le 1^{er} janvier 1963.
- CAPITAL-DECEES : 0,15 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A).
- I.G.R.A.N.T.E. : Pour les affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de A.
Pour les non-affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de (S.Br. + Pr. ou H.S.).

■ M.G.E.N. (facultatif) : 1,5 % de T.P. depuis le 1^{er} octobre 1962.

A = Plafond mensuel de traitement soumis à cotisation de Sécurité Sociale (1.080 F en 1966).

S.Br. = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne).

Pr. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.

S.F. = Supplément familial de traitement.

T.P. = Traitement principal.